



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE du GARD



**Direction départementale  
des services vétérinaires  
du Gard**

Mas de l'Agriculture  
BP 78215  
1120 Route de St Gilles  
30942 NIMES cedex 9

Service de l'environnement

**CESTMED**  
**A l'attention de Jean-Marc GROUL**  
**Avenue du Palais de la mer**  
**30240 LE GRAU DU ROI**

Dossier suivi par : A.BERAHIA

Mél : [DDSV30@agriculture.gouv.fr](mailto:DDSV30@agriculture.gouv.fr)

Tél. : 04 66 04 47 41

Fax : 04 66 04 47 21

Réf. : EN0700181

*Lettre recommandée avec A.R.*  
*N°RA 86 624 314 6 FR*

Objet : Autorisation d'ouverture du centre de soins de tortues marines et certificat de capacité.

**Base réglementaire :**

**Règlement européen n° 338/97 du 09 décembre 1996** relatif à la protection des espèces de faune et flore sauvages par le contrôle de leur commerce,  
**Code de l'environnement**, art L 413-2, L 415-1 à L 415-, R 413-3 à R 413-7 relatif au **certificat de capacité**,  
**Code de l'environnement**, art L 413-1 à L 415-5, R 413-8 à R 413-23, R 413-42 à R 413-51 relatif à l'**autorisation d'ouverture d'établissement**

Nîmes, le 18 juin 2007

Monsieur

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'ouverture pour votre centre de soins de tortues marines ainsi qu'une demande de certificat de capacité pour l'élevage de tortues marines.


Suite à l'avis de la commission départementale des sites et des paysages réunie en formation faune sauvage captive en date du 07 juin 2007 et des propositions de la direction départementale des services vétérinaires, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le certificat de capacité ainsi que l'autorisation d'ouverture de votre centre de soins vous sont accordés.

Votre établissement devra fonctionner conformément aux prescriptions énumérées dans l'arrêté préfectorale portant autorisation d'ouverture ci joint.

En outre, un avis relatif à l'arrêté sera inséré, par mes soins, dans deux journaux locaux. Cette insertion étant à vos frais, conformément à la réglementation en vigueur, vous recevrez directement les factures correspondantes, qu'il vous appartiendra de régler.

Je me tiens à votre disposition pour tous compléments d'information et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des services vétérinaires,

  
Jean Louis BLANC

